

AVIS PUBLIC

OBJET : Avis public - Vente de terrain – Lot 6 275 219 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean (661 rue Moreau, secteur Hébertville-Station)

1. La Municipalité d'Hébertville (ci-après : la « **Municipalité** »), personne morale de droit public légalement constituée, informe par la présente les personnes intéressées qu'elle recevra des offres d'achat pour la vente d'un terrain municipal, situé dans le secteur Hébertville-Station soit :

1.1. Lot numéro 6 275 219 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est

Adresse civique : 661, rue Moreau

Matricule : 1868-21-6203

Prix de départ minimum : 22 160 \$, plus les taxes applicables.

2. Déclaration du Vendeur

La Municipalité avise également par la présente qu'une fondation de béton d'un bâtiment de type résidence unifamiliale est actuellement construite sur l'immeuble.

La Municipalité ne dispose d'aucune information sur l'état, la conformité, la qualité, la solidité, la perméabilité ou tout autre information relative à celle-ci. Toute personne intéressée devra au préalable faire ses propres vérifications quant à l'état de la fondation, qui pourrait requérir des travaux de réparations, voire même, de démolition complète dont la Municipalité ignore l'étendue.

3. Conditions générales

3.1. Le prix soumis dans l'offre d'achat doit être indiqué avant taxes avec le calcul des taxes applicables;

3.2. Toute offre d'achat inférieure au prix de départ sera automatiquement rejetée;

3.3. Les frais notariés, droits de mutation immobilière, taxes et autres frais afférents à la transaction sont à la charge de l'acheteur.

3.4. L'immeuble est vendu tel quel, sans aucune garantie légale de propriété et de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.

3.5. L'acte de vente devra comprendre une mention à l'effet que l'acheteur a eu l'occasion de vérifier la nature et l'état de la fondation présente sur l'immeuble, qu'il prend acte et en accepte l'état et que par conséquent, l'acheteur renonce à tout action, réclamation, demande, dommage, droit ou droit d'action, quel qu'en soit la nature, qu'il pourrait avoir envers la Municipalité, ainsi que ses mandataires, officiers, représentants, élus, fonctionnaires, et toutes autres personnes pouvant être responsable pour elle, découlant directement ou indirectement de la fondation présente sur l'immeuble et de son état.

3.6. L'acheteur devra demander et obtenir un permis de construction, en plus d'entreprendre la construction d'une résidence unifamiliale dans le courant de l'année 2026, soit avant le 31 décembre 2026.

4. Modalités de dépôt des offres d'achat

Les offres d'achat doivent :

- 4.1. Être présentées par écrit, sous enveloppe scellée;
- 4.2. Porter clairement la mention : « **Demandes d'offres d'achat - Vente de terrain – Hébertville-Station (661, rue Moreau)** »;
- 4.3. Être reçues **au plus tard le 6 août 2026** à 10h00, à l'adresse suivante :

Municipalité d'Hébertville
563 avenue Saint-Alphonse
Hébertville (Qc) G0W 2L0.

5. Ouverture des enveloppes d'offre d'achat.

L'ouverture des enveloppes contenant les offres d'achat aura lieu publiquement le **6 août 2026 à 11 heures**, au bureau municipal secteur Saint-Bruno.

6. Décision du conseil

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues. En outre, elle n'est pas tenue de vendre l'immeuble à la personne ayant soumis le prix le plus élevé et elle demeure libre de vendre l'immeuble à l'un ou l'autre des offrants ayant soumis un prix, en fonction de la saine administration, dont la saine gestion des dépenses publiques, de tous autres facteurs pertinents ou, plus généralement, du meilleur intérêt de la Municipalité.

Dans l'exercice de sa liberté contractuelle et dans le respect des lois, règlements et principes applicables en matière de gestion contractuelle, la Municipalité se réserve également le droit de rejeter toute offre comportant des irrégularités, de ne donner suite à aucun des prix soumis ou d'annuler le processus de demande d'offre d'achat de l'immeuble si elle estime qu'une telle décision est justifiée par l'intérêt public ou une saine gestion de ses ressources.

La vente devra être autorisée par résolution du conseil municipal.

7. Renseignements

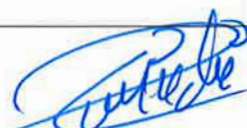
Pour toute information additionnelle concernant le présent appel d'offres, communiquer avec :

M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste

philippe.lusinchi@hebertville.qc.ca

418-343-2303 poste 2604

N.B. : Le bordereau est disponible aux bureaux municipaux des trois secteurs de la Municipalité d'Hébertville et sur les sites Web.


Philippe Lusinchi, dga
et urbaniste

BORDEREAU DE SOUMISSION

Annexe à l'appel d'offres

Vente au plus offrant — Vente de terrain — Lot 6 275 219

Je, soussigné, Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste de la Municipalité d'Hébertville, en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec et de la résolution numéro 208.05.26 entérinée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil le 4 mai 2026, certifie mettre en vente au plus offrant, pour un prix plancher minimal selon les descriptions suivantes :

Description de l'immeuble	Coût
Matricule : 1868-21-6203 Lot numéro 6 275 219 du cadastre du Québec Adresse : 661 rue Morneau Hébertville (secteur Hébertville-Station) Prix de départ : 22 160 \$ plus les taxes applicables	
Prix d'achat :	\$
T.P.S. (5 %)	\$
T.V.Q. (9.975 %)	\$
PRIX TOTAL DE L'OFFRE :	\$

J'ai pris connaissance des conditions stipulées à l'appel d'offres, lequel fait partie intégrante du bordereau de soumission et j'en accepte les termes.

SIGNÉ À _____, CE ____ JOUR DE _____ 2026.

Identification du soumissionnaire

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Signature : _____


Philippe Lusinchi, dga
et urbaniste